



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1827

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1827 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 16 700 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 7 novembre 2022.

QUE le règlement a été approuvé le 28 novembre 2022 conformément à la loi pour un emprunt de 16 700 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 5^e jour du mois de décembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca